

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 21 juin 2018
2. Approbation du rapport du SITOMAP 2017
3. Approbation de l'emprunt pour les travaux d'aménagement de sécurité
4. Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2018
5. Décision Modificative n° 3 (Budget Commune)
6. Décision Modificative n° 2 (Budget Eau)
7. Modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2018
8. Proposition de gratification à stagiaire
9. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2018

Etaient présents : MMES et MM : G.LEGRAND, B.TARRON, P.COLMAN, C.BARBIER, C.LORENTZ, C.DEGUIL, M.DELARUE, P.THAUREAUX DE LEVARE.

Absents représentés : JC.BOUDIN par B.TARRON, E.DENIAU par P.COLMAN, V.GOUEFFON par G.LEGRAND, K. LE GOVIC par M. DELARUE, S. BOUDIN par P. THAUREAUX DE LEVARE.

Absents excusés : P.LABRUNE, C.LOISEAU

Secrétaire de séance : M.DELARUE

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Proposition de vente de la maison de Gallerand.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Adoption du rapport du SITOMAP - Exercice 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2017 établi par le SITOMAP.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport et charge Monsieur le Maire de le mettre à disposition du public.

Emprunt pour travaux d'aménagements de sécurité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer les travaux d'aménagements de sécurité, il convient de souscrire un emprunt d'un montant global de 235 000 €.

Après analyse des différentes propositions de financement, celle établie par La Banque Postale apparaît comme la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Banque Postale un prêt à taux fixe d'un montant de 235 000 €uros.

Le Prêt comporte les caractéristiques suivantes :

- Score Gissler : 1 A
- Montant : 235 000 €
- Durée du contrat de prêt : 9 ans
- Taux fixe: 0,92 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Mode d'amortissement : Constant
- Base de calcul : Moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement 0,10% du montant de prêt
- Date de signature des contrats : Au plus tard le 29 août 2018
- Date de versement des fonds : Au plus tard le 5 septembre 2018

Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, est chargé de signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de voirie.

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de l'analyse des offres concernant les travaux de voirie.

L'entreprise EUROVIA présente l'offre la mieux disante avec un montant 72 000 € H.T, soit 86 400 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient l'entreprise EUROVIA pour la réalisation des travaux de voirie et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Décision modificative n° 3 - Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	42 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	42 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	77 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	77 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	85 900,00 €	85 900,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 900,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 900,00 €
D-2121-132 : Am. SECURITE GRANDE RUE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-132 : Am. SECURITE GRANDE RUE	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-140 : MAISON MEDICALE	0,00 €	2 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-117 : Voirie	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-115 : Acquisition de matériel	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	77 900,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	77 900,00 €	0,00 €	77 900,00 €
Total Général		77 900,00 €		77 900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Décision modificative n °2 - Budget Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de l'Eau.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 300,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la prochaine réorganisation du temps scolaire sur 4 jours, le départ en retraite de deux agents, il y a lieu de créer au 1^{er} septembre les postes suivants :

Au sein de la filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 15 / 35 heures.

Au sein de la filière animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à raison de 9 / 35 heures.
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 9 / 35 heures.
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 15 / 35 heures.
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 18,50 / 35 heures.

Il convient également de modifier le tableau des effectifs comme suit.

Emplois au 1 ^{er} septembre 2018	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
Filière Administrative - Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur - Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe - Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	B B C C	1 2 1 1	
Filière Technique - Agent de Maîtrise - Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe - Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C C C C	1 5 2 5	1 à 24,50 / 35 ^{ème} 1 à 28 / 35 ^{ème} 1 à 7,50 / 35 ^{ème} 1 à 25 / 35 ^{ème} 1 à 15 / 35^{ème}
Filière Sociale - A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe - A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe	C C		1 à 25 / 35 ^{ème} 1 à 29 / 35 ^{ème}
Filière Animation -Animateur -Adjoint d'animation	B C		1 à 12,25 / 35 ^{ème} 1 à 15 / 35 ^{ème} 1 à 20 / 35 ^{ème} 1 à 18,50 / 35^{ème} 2 à 2 / 35 ^{ème} 1 à 3 / 35 ^{ème} 1 à 15,5 / 35 ^{ème} 1 à 10 / 35 ^{ème} 1 à 9,25 / 35 ^{ème} 1 à 15 / 35^{ème} 1 à 9 / 35^{ème} 1 à 9 / 35^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications et décide de créer les postes indiqués précédemment et adopte le tableau des effectifs ci-dessus modifié à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de procéder à la création et à la nomination de ces postes, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal et de prendre les arrêtés correspondants.

Gratification à stagiaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à la stagiaire Jeanne MAHON LEROY, une gratification de 120 € en compensation de ses 4 semaines de stage effectuées du 4 au 29 juin 2018 à la Mairie.

Vente de la maison de Gallerand

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a donné mandat de vente à Mr AVEZZA, IAD France, de la maison située 950 rue de Courcy dans le hameau de Gallerand par délibération en date du 21 juin 2018.

Monsieur Le Maire présente au Conseil une offre d'achat de cette maison d'un montant de 115 000 € dont une rémunération du mandataire de 5 995 €, soit 109 005 € net vendeur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette offre d'achat proposés par M. COLIN François et Mme MEYS Jessica, par l'intermédiaire de Mr AVEZZA, au prix de vente de 109 005 € net vendeur et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Affaires diverses

- Monsieur le Maire informe de l'embauche d'un employé en renfort aux espaces verts pour les deux mois d'été suite au départ d'un agent.
- Monsieur le Maire informe le conseil d'une rencontre avec M. NANTIER dans le cadre de son exploitation agricole. Celui-ci demande s'il lui serait possible de cultiver la parcelle située immédiatement au Sud du parc de la Cour Gauthier. Le Conseil Municipal adopte un avis défavorable à cette demande pour deux raisons, d'une part parce que les espaces publics étant à « 0 pesticide », il est nécessaire de conserver une zone protégée autour du parc d'autre part, il apparaît intéressant de conserver cet espace en prairie afin d'y permettre d'éventuelles manifestations ou utilisations.
- Le Cabinet du sénateur Hugues SAURY demande les adresses mail des élus de la Commune. L'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette diffusion.
- Suite à une demande de l'ambassade de France à Yaoundé, Mmes Catherine DEGUIL et Caroline LORENTZ assureront une audition de personnes désirant se marier.
- M. COLMAN fait un point sur les travaux de sécurité. Des finitions sont à prévoir, l'entreprise doit revenir au cours de la semaine 33.
- Mickael DELARUE réalise un bilan des fêtes des 13 et 14 juillet. La soirée du 13 juillet s'est bien déroulée, avec des retours très positifs des participants. La buvette a bien fonctionné, ce qui va permettre de racheter du matériel. Il est décidé pour l'an prochain de prendre en charge le repas des personnes qui effectuent le service. Deux nouvelles personnes ont intégré la commission Animation. Il conviendra d'être vigilant sur le nombre de personnes en se limitant à 200 repas car en cas de pluie, des soucis par rapport au nombre de tables et aux barnums risqueraient de se poser. Il conviendra également de réduire un peu la longueur du trajet de la retraite aux flambeaux. Les deux agents des services techniques, Stéphane et Kevin, ont bien assuré leur service et ont apporté une aide non négligeable. Pour le 14 juillet, 200 participants étaient présents l'après-midi, il est demandé de revoir la composition de l'assiette.

- A la cérémonie du 13 août, le rassemblement aura lieu à 17 h 15 à la Mairie, le début de la cérémonie étant avancé à 18 h à la stèle des Châtaigniers.
- La boulangerie a ouvert ses portes depuis le mardi 24 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint Représenté par B.TARRON	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 4 ^{ème} adjoint Représenté par P.COLMAN
M. LABRUNE Philippe Absent excusé	M. GOUEFFON Vincent Représenté par G.LEGRAND	Mme LOISEAU Christine Absent excusé	Mme BARBIER Cathy	M.THAUREAUX DE LEVARE Philippe
Mme DEGUIL Catherine	M. BOUDIN Sébastien Représenté par P.THAUREAUX DE LEVARE	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine Représenté par M.DELARUE